

dans ce nouvel état de choses, c'est qu'on oublie les responsabilités spéciales attribuées au ministre en ce qui concerne les pêches. Ce n'est pas une idée vague; elle se fonde sur l'inquiétude qui se manifeste à la Chambre, dans les provinces de l'Atlantique et, je pense, dans la propre province du ministre, la Colombie-Britannique.

Au cours du débat de deuxième lecture du bill, j'ai fait consigner au compte rendu des chiffres à l'appui de mon affirmation que l'industrie de la pêche est importante pour le peuple canadien et l'économie canadienne. Elle a une importance et une portée spéciales pour les provinces de l'Atlantique, la côte de Gaspé, au Québec et, peut-être à un degré moindre, en Colombie-Britannique où, si importante qu'elle soit, elle ne l'est pas autant, dans l'ensemble, que pour l'économie du Canada atlantique. Elle est un élément important dans les eaux intérieures du Canada, c'est-à-dire les Grands lacs et les eaux douces de l'Ouest, où elle joue un grand rôle dans l'économie régionale. Cette industrie contribue des fonds considérables à notre balance des paiements et ajoute chaque année des millions de dollars à l'économie canadienne. Le Parlement a reconnu des responsabilités gouvernementales spéciales dans ce domaine et il y a toujours eu un ministre des Pêches avec, à sa tête, un ministre chargé avant tout et même exclusivement des pêches au Canada. En l'occurrence, c'est le ministre des Pêches et des Forêts. Cette mesure supprime le nom «Pêches». Pour la première fois depuis la confédération, le Canada n'aura pas de ministre des Pêches. Le nouveau ministre sera celui de l'Environnement. Il s'ensuivra tout naturellement, avec la disparition du nom, que l'importance relative de la section des pêches du ministère diminuera. Voilà qui pour nous est une véritable inquiétude.

Je compte que le ministre me répondra en disant qu'aussi longtemps qu'il sera ministre des Pêches, cela ne se produira jamais. Je le crois. Je crois que ce sera vrai tant qu'il conservera cette responsabilité. Je crois qu'il accordera toujours la plus haute attention aux pêches canadiennes. Toutefois, il ne sera pas toujours ministre de l'Environnement, et c'est là que réside la difficulté. Il se peut fort bien que son successeur ne s'intéresse pas aux pêches de l'Est ou de l'Ouest. Le sous-ministre a toujours été étranger aux pêches de l'une ou l'autre côte du Canada. Il est regrettable que le comité n'ait pas accepté l'amendement du député de South Shore qui proposait de doter le ministère de deux sous-ministres. Les arguments en faveur de la nomination de deux sous-ministres peuvent aussi servir pour défendre l'inclusion du mot «pêches» dans le nom du nouveau ministère.

Je pose aux membres du comité et au ministre des Pêches et des Forêts la question suivante: quel mal y aurait-il à désigner le nouveau ministère sous le nom de ministère des Pêches et de l'Environnement ou, si vous préférez, de l'Environnement et des Pêches. L'une ou l'autre de ces appellations serait acceptable. L'une ou l'autre calmerait nos craintes, car nous avons peur que les responsabilités spéciales que notre constitution donne au Parlement en ce qui concerne l'industrie de la pêche soient réduites ou oubliées.

Il existe de nombreux précédents pour l'inclusion ou le maintien du nom de l'ancien ministère dans celui du nouveau. Par exemple, on avait auparavant un ministère de l'Industrie et un ministère du Commerce. Il y a eu fusion des deux ministères et on a maintenant le ministère de l'Industrie et du Commerce. Je suis convaincu qu'on a tenu à insérer l'ancien nom dans le nouveau pour que le public n'oublie pas que le gouvernement a comme fonction particulière d'encourager l'industrie au Canada.

Si nous allons plus loin, nous voyons ce qui est arrivé dans le cas du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère a succédé à ce qu'on appelait autrefois le ministères des Mines et Relevés techniques. Vous noterez que dans le nouveau nom du ministère on a gardé le mot «mines» pour la simple raison que la fonction particulière du gouvernement fédéral à l'égard des ressources naturelles du Canada et de l'exploitation de ces ressources se devait d'être mise de l'avant. Puis on a créé le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dont le mandat s'étend à des fonctions d'importance égale, que lui confère notre constitution, lesquelles sont indiquées explicitement dans la désignation du ministère. Les mêmes arguments jouent dans le cas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère de la Consommation et des Corporations exerce deux compétences ou fonctions distinctes qui sont toutes les deux également importantes et clairement précisées dans la désignation du nouveau ministère, de façon que le ministre ne perde pas de vue ses grandes responsabilités dans le domaine de la consommation et des corporations.

Les mêmes arguments s'appliquent au ministère des Approvisionnements et des Services, ainsi qu'à celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le nom du ministère indique la responsabilité du ministre. Prenons le cas du ministère des Pêches et des Forêts. Le gouvernement a créé le ministère des Forêts, puis il a ensuite décidé de le fusionner avec celui des Pêches. Cette unification était basée sur des motifs valables; et pourtant on a retenu les noms des ministères originaux. Le nouveau ministère devint celui des Pêches et des Forêts. Par conséquent, pourquoi ne pouvons-nous pas faire en sorte d'inscrire le mot «pêches» dans le nom du ministère de l'Environnement? Cela n'empêcherait nullement la Chambre et la population de s'occuper de l'environnement et des mesures à prendre pour le protéger. Le nom devrait être changé pour faire en sorte que le ministre ou l'un quelconque de ses successeurs n'oublie pas les responsabilités spéciales du Parlement quant à l'industrie de la pêche au Canada.

• (4.30 p.m.)

Je soutiens que ces arguments sont raisonnables, monsieur le président. J'espère que le ministre jugera bon d'accepter l'amendement que je présente maintenant au comité. Je propose:

Qu'on modifie l'article 2 du bill C-207 en supprimant les mots «ministère de l'Environnement» là où ils sont employés pour la première fois, immédiatement après l'article 1, page 1, et en les remplaçant par les mots «ministère des Pêches et de l'Environnement» et en apportant la même correction dans le reste